

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 12 novembre 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent
Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 h.

2018-11-144

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-145

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 29 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2018

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 octobre 2018.

RECETTES

Les recettes totalisent **3 678 341 \$** soit 83 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2018 – 0 \$.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2018

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 155 095 \$** soit 94,8 % sur un global de 3 326 754 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2017 (solde) 43 976 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 3 134 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 835 871 \$**, soit 66 % du budget, réparties ainsi :

Administration	87 %	Urbanisme	73 %
Sécurité publique	92 %	Loisirs et culture	97 %
Transport	91 %	Frais de financement	38 %
Hygiène du milieu	55 %	CMM	94 %

Les dépenses d'investissement en 2018 s'établissent à **116 808 \$**.

2018-11-146

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 octobre 2018 au montant de 228 043,04 \$.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 228 043,04 \$ pour le mois d'octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), six membres du Conseil municipal (Gérald Ranger, Michel Robillard, Éric Pinard, Paul Leclaire, Eric Parent et Johanne Dutil) déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

2018-11-147

FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Décrète la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2018-11-148

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 27 juin 2016 du règlement numéro 2016-458 relatif à la démolition d'immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 20 dudit règlement indique que le Comité de démolition est formé de trois membres du Conseil municipal désignés pour un an et que leur mandat est renouvelable ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry :

- Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Éric Pinard, M. le conseiller Eric Parent et Mme la conseillère Johanne Dutil, aux fins de siéger au sein du Comité de démolition de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-149

ÉTUDE DE RÉMUNÉRATION GLOBALE - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry désire être accompagnée dans l'évaluation de la rémunération globale de ses employés ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par la firme Normandin Beaudry le 2 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'offre de services de Normandin Beaudry aux fins d'accompagnement dans l'évaluation de la rémunération globale de ses employés pour un montant approximatif de 7 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-150

DUFRESNE HÉBERT COMEAU - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-10-128, la Ville de Léry a pris acte de la suspension avec solde imposée pour fins d'enquête à l'employé qui a fait l'objet du rapport d'enquête daté du 26 septembre 2018 présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Dale Stewart, sous réserves des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a remplacé cette suspension par un congédiement disciplinaire de l'employé visé par cette enquête en date du 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a reçu une lettre de mise en demeure en lien avec ce congédiement disciplinaire le 6 novembre 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Mandate les avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre ses intérêts dans le cadre des négociations ou contestation judiciaire suite à ce congédiement disciplinaire.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

2018-11-151

RÈGLEMENT 2012-418 – SUIVI

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2012-418 relatif aux branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire est en vigueur depuis le 12 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique que dans les limites de la municipalité, là où il existe un réseau d'aqueduc et d'égout municipal, l'usager d'un bâtiment résidentiel, commercial, industriel ou autre est tenu de se raccorder à ces réseaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique que lorsque les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles et qu'un bâtiment n'est pas raccordé, le fonctionnaire désigné donne un avis écrit au propriétaire du bâtiment principal de se raccorder à l'aqueduc et à l'égout dans les trente (30) jours suivant l'envoi de cet avis ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique qu'à l'exception des bâtiments ayant fait l'objet d'un permis de construction pour une nouvelle construction, émis après l'entrée en vigueur du présent règlement, tout propriétaire doit raccorder son bâtiment à l'aqueduc et à l'égout au plus tard 2 ans après l'entrée en vigueur du règlement 2012-418 ;

CONSIDÉRANT QUE le fonctionnaire désigné a transmis des avis en 2014 et en 2015 et que certaines propriétés ne se sont pas encore conformées à la réglementation en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 40 dudit règlement relatif à l'obligation de raccordement indique que quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende jusqu'à 300 \$ pour une première infraction, s'il s'agit d'une personne physique, et d'une amende jusqu'à 600 \$ pour une première infraction, s'il s'agit d'une personne morale ;

CONSIDÉRANT QU' une première facturation d'amende a été effectuée en septembre 2015 selon la résolution numéro 2015-09-156 et amendée par la résolution numéro 2016-01-013 ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième facturation d'amende a été effectuée en juillet 2017 selon la résolution numéro 2016-12-195 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Exige à l'administration municipale d'entreprendre un nouveau processus pour l'émission d'une amende de 300 \$ ou 600 \$, selon le cas, pour toutes les propriétés ayant reçu deux avis du fonctionnaire désigné ainsi que les deux facturations d'amendes et qui, à ce jour, ne se sont pas encore conformées aux exigences de raccordement du règlement 2012-418.
- Indique qu'il n'y aura pas l'émission d'une amende de 300 \$ ou 600 \$, selon le cas, pour toute propriété qui, à ce jour :
 - est jugée inhabitable par le Service de l'urbanisme;
 - a obtenu un permis de démolition;
 - est en voie de démolition;
 - est desservie par un système de traitement des eaux usées conforme aux exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) et qui est lié par un contrat d'entretien annuel en vigueur;
 - peut démontrer, par l'entremise d'un rapport d'un expert, réalisé par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétant en la matière, que le système de traitement des eaux usées en place est conforme aux exigences du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22).
- Se réserve le droit d'entreprendre un nouveau processus pour l'émission d'amende supplémentaire selon le règlement 2012-418 à une date ultérieure.

Le vote est demandé par M. le conseiller Gérald Ranger sur cette proposition.

Ont voté pour cette proposition : Gérald Ranger, Michel Robillard, Éric Pinard, Paul Leclaire, Eric Parent et Johanne Dutil

A voté contre cette proposition : Aucun

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

2018-11-152

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1497, BOULEVARD DE LÉRY

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 1497, boulevard de Léry, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2018-11-153

SOUTIEN TECHNIQUE EN URBANISME – MANDAT

CONSIDÉRANT le départ de la responsable du Service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la proposition de services soumise par L'atelier Urbain de prêter une personne ressource jusqu'à raison de deux (2) jours par semaine, selon les besoins, et d'être disponible cinq (5) jours semaines pour soutenir la Ville de Léry pour toute question téléphonique ou courriel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte la proposition de services de professionnel en urbanisme de l'Atelier Urbain datée du 1^{er} novembre 2018 concernant la prestation de personnel au coût de 65 \$ l'heure, frais de transport et taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-154

RENOUVELLEMENT - CONTRATS PG SOLUTIONS - ANNÉE 2019

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Renouvelle ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2019 au coût de 11 413,41 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-155

RENOUVELLEMENT - ADHÉSION À L'UMQ - ANNÉE 2019

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Renouvelle son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2019 au coût approximatif de 3 664,90 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-156

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF À L'ABATTAGE D'UN ARBRE – 10, RUE DE LA GARE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux entrepreneurs de la région pour l'abattage d'un arbre en mauvaise santé et dangereux situé à moitié dans l'emprise public ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, à savoir :

Émondeur Maltais & Fils Inc.	4 260 \$
BMW Émondage	5 850 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que celle de la compagnie Émondeur Maltais & Fils Inc. s'avère être la plus basse conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Émondeur Maltais & Fils Inc. le contrat relatif à l'abattage d'un arbre en mauvaise santé et dangereux situé à moitié dans l'emprise public au 10, rue de la Gare au montant de 4 260 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Indique que, selon une entente, la propriétaire du 10, rue de la Gare assumera la moitié des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

2018-11-157

ADJUDICATION DU CONTRAT RELATIF AU DIAGNOSTIC ET ENTRETIEN DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE – RESEAU D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE I - BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration du schéma de couverture de risques incendie, la Ville de Léry doit effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification permet à la Ville de Léry de connaître l'efficacité du réseau d'aqueduc avec protection incendie – Phase I et de planifier des moyens palliatifs en approvisionnement en eau pour corriger les faiblesses identifiées ;

CONSIDÉRANT QU' il serait souhaitable qu'une inspection régulière des bornes incendie fasse partie du programme d'entretien et de vérification du réseau d'aqueduc avec protection incendie – Phase I ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Aqua Data Inc. déposée le 9 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission qui démontre que la proposition de Aqua Data Inc. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Aqua Data Inc. le contrat relatif au diagnostic et entretien du réseau de distribution d'eau potable – Réseau d'aqueduc avec protection incendie – Phase I - Bornes d'incendie pour une période de cinq ans (2019 à 2023) au prix unitaire de 24 \$ par borne incendie (montant approximatif de 1 464 \$ par année), taxes en sus, selon la soumission déposée.
- Autorise le paiement des coûts à même les fonds prévus au budget.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2018-11-158

ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE – SENTIER DE SKI DE FOND

CONSIDÉRANT QU' en hiver, la Ville de Châteauguay désire prolonger son réseau de sentiers de ski de fond, de raquette et de randonnée pédestre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Châteauguay a confié la gestion du centre écologique Fernand-Seguin à Héritage Saint-Bernard ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry détient un terrain (Lot 5 142 768) pouvant servir à des fins de droit de passage permettant la pratique de ski de fond ;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente de droit de passage d'une durée de cinq (5) ans débutant à la date de signature et se terminant le 31 mai 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Autorise que le maire ou le directeur général, ou leur remplaçant, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune information

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 octobre 2018, il y a eu discussion sur le nouvel emplacement de Transports Accès Inc. qui est maintenant situé au 185, boulevard Saint-Jean-Baptiste, suite 300, en la Ville de Châteauguay.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 10 décembre 2018.

Une séance extraordinaire est prévue pour le lundi 17 décembre 2018 à 19 heures pour l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021.

Compte de taxes municipales 2018 – La troisième échéance était le mardi 4 septembre 2018.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2018. Le service reprendra au printemps 2019.

Encore cette année, la Ville de Léry offre le service de la collecte de feuilles ; le service a débuté le 24 septembre 2018 et il se poursuivra jusqu'à la tombée de la première neige. Nous vous rappelons que seulement les sacs en papier seront ramassés et ils sont disponibles à l'hôtel de ville ou en magasin. Comme l'année passée, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 5 \$ pour 10 sacs.

Le souper de reconnaissance des bénévoles de la Ville de Léry a eu lieu le samedi 20 octobre 2018 au Club de Golf Belle Vue. La Ville de Léry désire remercier tous ses bénévoles pour leur enthousiasme et leur participation à nos nombreuses activités.

La Ville de Léry a organisé un événement de décoration de citrouilles pour les jeunes et les moins jeunes le samedi 27 octobre 2018. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

La Ville de Léry et son Service d'incendie ainsi que le Club Optimiste étaient présents le mercredi 31 octobre 2018 au Parc Asselin pour l'Halloween. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Le Salon des Arts de Léry a eu lieu les 3 et 4 novembre 2018 à l'Église Notre-Dame-de-Léry. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

Un tournoi de crible par équipe (2) est organisé par les loisirs de la Ville de Léry le samedi 1^{er} décembre 2018. L'inscription des participants débute à 12 h 30 et le tournoi débute à 13 h 15.

La Ville de Léry organise un concours de dessin de Noël et invite tous les jeunes résidents âgés de 13 ans et moins à nous faire parvenir leur plus joli dessin représentant le temps des fêtes par courriel à evenements@lery.ca ou l'apporté à l'hôtel de ville.

La Guignolée 2018 de la Ville de Léry (26^e édition) aura lieu le dimanche 2 décembre 2018 dès 10 h 30. La distribution des sacs vides se fera une semaine plus tôt, soit le 25 novembre 2018. Vous pouvez, si la température le permet, laisser vos sacs à la porte la journée de la collecte afin de faciliter la cueillette ou les apporter à l'église Notre-Dame-de-Léry.

Le Noël des enfants de Léry organisé par le Club Optimiste et la Ville de Léry aura lieu au Club de Golf Belle Vue le dimanche 9 décembre 2018 à partir de 13 heures. Les formulaires d'inscriptions peuvent être remis à l'hôtel de ville jusqu'au 28 novembre 2018.

La Ville de Léry organise un concours de décoration de maisons et invite ses résidents à décorer leur maison afin qu'elle soit couronnée « Maison de Noël 2018 de la Ville de Léry » avec couronnement dans la semaine du 10 décembre 2018.

Lors de la séance extraordinaire du 29 octobre 2018, le Conseil municipal de la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-10-139, procédé à l'adjudication d'un contrat de services professionnels d'ingénierie et d'architecture à la firme GBi Experts-Conseils Inc. en lien avec le projet d'égout sanitaire et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II. Des travaux d'arpentage devraient débiter le lundi 19 novembre 2018 dans le secteur de la Phase II, et ce, pour environ six semaines.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le maire Walter Letham indique suivre de près la cause de Sintra Inc. v. Ville de Léry qui est présentement entendue jusqu'au 23 novembre 2018 à la Cour supérieure (Chambre civile) du district de Beauharnois relativement au projet de mise en place des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc – Secteur des Parcs et chemin du Lac-Saint-Louis.

M. le conseiller Gérald Ranger a fait part de ses commentaires concernant le mandat octroyé aux avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre les intérêts de la Ville de Léry dans le cadre des négociations ou contestation judiciaire suite à un congédiement disciplinaire. Concernant la poursuite de Sintra Inc., il indique ne pas trop croire dans les chances de succès de la Ville de Léry.

M. le conseiller Michel Robillard remercie les citoyens de leur présence aux séances du Conseil municipal.

M. le conseiller Éric Pinard annonce avec regret le départ de Mme Andréanne Baribeau, responsable du Service de l'urbanisme. Il indique que la Ville de Léry tentera de minimiser les impacts de ce départ.

M. le conseiller Paul Leclair remercie les citoyens de leur présence aux séances du Conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur la possibilité qu'un sentier pour motoneiges soit remis en place en la Ville de Léry, l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 et du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019-2020-2021, le contrat pour la collecte des matières recyclables, la mise en place à venir de la collecte pour les matières organiques, la ventilation des dépenses pour les services juridiques, le mandat d'accompagnement dans l'évaluation de la rémunération globale des employés de la Ville de Léry, les travaux effectués par le Comité de démolition, le Noël des enfants de Léry, les procédures en place pour les chiens errants ou perdus, l'arpentage en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II ainsi que les coûts en lien avec la cause de Sintra Inc. v. Ville de Léry.

2018-11-159

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Dutil, appuyé par M. le conseiller Paul Leclair, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 h 04.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER